

Département des Affaires juridiques

Décision : DAJ2019-388

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le Décret du 26 novembre 2018,  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée  
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

Vu la décision n° 2010-159  
relative à l'organisation du Département de l'Information Scientifique et de la Communication de l'Institut  
National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision n° 2018-055  
nommant Madame Carine DELRIEU Directrice du Département de l'Information Scientifique et de la  
Communication de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision n° 2019-114  
accordant délégation de signature à Madame Carine DELRIEU Directrice du Département de l'Information  
Scientifique et de la Communication de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

### DECIDE :

**Article 1 :** Madame Priscille Rivière est nommée Directrice adjointe du Département de l'Information Scientifique et de la Communication de l'Inserm, en charge des aspects « communication ».

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carine DELRIEU, Directrice du Département de l'Information Scientifique et de la Communication de l'Inserm, délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Gilles BLOCH, Président-directeur général de l'Inserm à Madame Priscille Rivière, Directrice adjointe du Département de l'Information Scientifique et de la Communication de l'Inserm, afin de signer dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents afférents aux attributions dans le domaine de la « communication ».

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 18 novembre 2019.

Le Président-directeur général



Gilles BLOCH